

A quoi rêvent les internes

Audrey BUSSIÈRE

SIHP (Syndicat des internes des Hôpitaux de Paris)

RÉSUMÉ

Sondés par le Syndicat des internes des Hôpitaux de Paris (SIHP), les futurs médecins disent tout sur leurs aspirations. Où veulent-ils s'installer ? A l'hôpital ou en libéral ? Seront-ils prêts à changer de spécialité en cours de route ? Et quels sont les critères qui guident leurs choix – l'argent, le confort, l'intérêt intellectuel ? Autant d'enseignements, parfois surprenants, que les penseurs de la régulation de l'installation médicale seraient bien inspirés de mettre dans leur besace.

LA RÉGULATION DE L'INSTALLATION DES MÉDECINS

Les aspirations des futurs médecins, sujet crucial pour qui veut réguler l'installation médicale — surtout quand l'incitation, et non la contrainte, doit régir cette opération —, font l'objet d'une enquête du Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP). Les premiers résultats de ce travail, publiés dans « la Lettre de l'Internat », montrent que l'intérêt intellectuel ou pratique du métier prime, loin devant la qualité de vie et à plus grande distance encore de la rémunération.

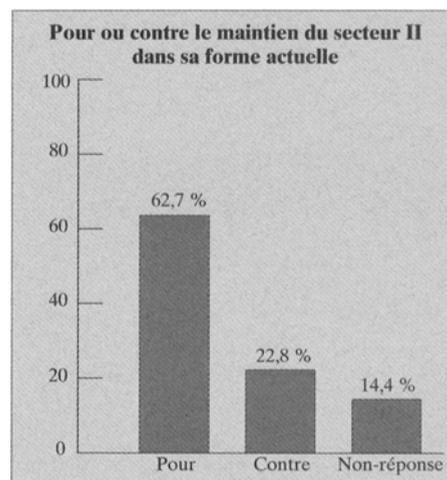
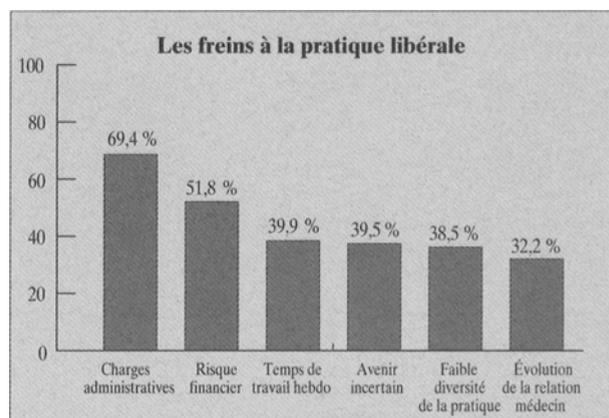
Le SIHP (Syndicat des Internes des Hôpitaux de Paris) a lancé un sondage auprès des internes parisiens entre le 24 février et le 5 mars derniers. Près de huit cents questionnaires ont été remplis, soit un taux de réponse supérieur à 50 %, ce dont se félicite le syndicat. « Aucune réforme ne saurait aboutir sans cette nécessaire prise en compte (des choix des internes) », assène-t-il.

Les internes ont d'abord été interrogés sur les critères qui ont influencé leur choix de spécialité. La grande majorité d'entre eux (plus de 90 %) déclarent avoir choisi sa spécialité en fonction de son intérêt intellectuel ou pratique. Et ce loin devant la qualité de vie à terme (42 %) et la rémunération (25 %). « La Lettre de l'internat » commente : « Certains de nos aîeux prétendent parfois que les internes choisissent leur spécialité en fonction de leur emploi du temps pendant l'internat. C'est manifestement faux. » En outre, 85 % des répondants n'envisagent pas de changer de spécialité d'ici à cinq ans, 20 % seulement pourraient l'envisager à plus long terme : preuve que les passerelles envisagées pour pallier le déficit de telle ou telle spécialité ne suscite pas un grand enthousiasme.

Sur les critères influençant le choix de l'installation proprement dite, près de 90 % des internes interrogés considèrent comme « important(e) » la possibilité professionnelle du conjoint.

DES GAGES DE MOBILITÉ

Viennent ensuite la qualité de vie, la proximité de commerces et de services culturels. La moitié des internes d'Ile-de-France envisagent de s'installer hors de leur région de formation. Gage, selon le syndicat, de leur mobilité.



Plus de 60 % de répondants se disent favorables au maintien du secteur II dans sa forme actuelle (accès limité aux anciens chefs de clinique et assistants) et, pour les 23 % qui s'y opposent, 85 % souhaiteraient néanmoins sa généralisation. Par ailleurs, près de 70 % jugent les charges administratives comme le frein majeur à la pratique libérale. « Apparemment, les internes sont à la fois attirés et effrayés par un exercice libéral qu'ils jugent encadré et même très lourdement encadré », traduit Raphaël Gaillard, vice-président du SIHP. Les exercices mixtes, c'est-à-dire mêlant une activité libérale et hospitalière, remportent un franc succès : 73 % des futurs médecins sont favorables au remplacement des vacations par un système plus souple de type contractuel.

Enfin, la majorité des internes (62,7 %) voient d'un bon œil les mesures incitatives à l'installation.

« Aucune mesure coercitive, filiarisation comprise, ne trouvera sa cible à long terme », explique le SIHP

dans sa « Lettre ». « Plus généralement, tout ce qui contraint l'exercice est considéré comme très gênant », ajoute Raphaël Gaillard.

« Cette enquête nous semble capitale, par ces temps de disette médicale où les pouvoirs publics raisonnent trop souvent sur le degré d'ouverture des vannes plutôt que de considérer les aspirations des internes », explique le vice-président du SIHP. Avant de conclure : « Peut-être faudra-t-il chercher un jour à changer le cours des aspirations des internes. »

Les internes semblent avoir été entendus par leurs autorités de tutelle, les Prs Philippe Thibault et Jean-Michel Chabot, au ministère de la Santé, qui auraient déclaré attendre les prochaines conclusions de ce sondage.

En effet, une analyse plus fine des résultats, en fonction des spécialités, du type d'exercice, de la pénibilité, de l'âge et du sexe des internes, devait paraître d'ici à septembre dans un Livre blanc.